



✉ 92 Montée de la Mairie - 73460 TOURNON  
☎ 04 79 38 51 90 - 📩 [mairie@tournon-savoie.com](mailto:mairie@tournon-savoie.com)  
🌐 <http://www.tournon-savoie.com>

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 2025

L'AN DEUX-MILLE-VINGT-CINQ

LE SEPT NOVEMBRE A 19H30

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
<b>12</b>	<b>10</b>	<b>11</b>

Date convocation	Date affichage	N° délibération
27/10/2025	27/10/2025	<b>2025/34</b>

Présents : BERTHET Sandrine, GRANDCHAMP Patrick, ALIOUA Yacine, OMETCHENKO Luc, GIANNINA Gisèle, RIMBOUD Christelle, CHATELAIN Éric, CHEVRIER-GROS Sébastien, GARDET-CADET Michel, MURAZ-DULURIER Gilles

Excusés : LASSIAZ Fabienne (pouvoir à Patrick GRANDCHAMP)

Absents : DRAGNEA Cindy

Secrétaire : GIANNINA Gisèle

A 19h30, le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

---

### DELIBERATION N°2025/34 REMUNERATION AGENT RECENSEUR

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales

**Vu** la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 dite de "démocratie de proximité" et notamment ses articles 156 et suivants fixant les modalités et la procédure du nouveau recensement

**Considérant** qu'il appartient à la commune de fixer la rémunération des agents recenseurs qui vont effectuer les opérations de collecte,

**Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- ✓ **DÉCIDE** le recrutement d'un agent recenseur pour la période du recensement de la population 2026,
- ✓ **DÉCIDE** que l'agent sera payé de façon forfaitaire pour un montant de 1 850 Euros brut
- ✓ **AUTORISE** le Maire à ouvrir temporairement ce poste d'agent recenseur
- ✓ **PRÉCISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune

Le Maire,  
Sandrine BERTHET

Le secrétaire de séance  
Gisèle GIANNINA

Transmis au contrôle de légalité  
Le 10 NOV. 2025

Publié le 10 NOV. 2025